



SE CONNECTER

S'ABONNER

[Accueil](#) / [Terre à terre](#) / [Transformation](#) / Sodiaal : contrainte de déclasser du lait bio, la coopérative revoit son prix

Sodiaal : contrainte de déclasser du lait bio, la coopérative revoit son prix

04-08-2021 BRÈVES Transformation



Le conseil d'administration de [Sodiaal](#) «a décidé à compter du 1er août 2021 de réorienter pour une période de douze mois 10% des volumes de l'équation bio de la coopérative vers la filière non OGM», annonce la coopérative à ses adhérents dans un courrier daté du 23 juillet, révélé par les Jeunes Agriculteurs de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

En conséquence, 90% des livraisons des producteurs de lait bio livrant Sodiaal seront payés au prix fixé en début d'année. Soit pour août et septembre 470 € et 500 € les 1000 litres (toutes primes et qualités confondues). 10% sera payé au prix en vigueur dans la filière non OGM. Soit 357 € et 387 € les 1000 litres pour les mêmes périodes.

La coopérative justifie sa décision par un «équilibre économique plus difficile pour notre filière bio» du fait d'une «forte dégradation du taux de déclassement».

En cause: une «ressource laitière [qui] a largement dépassé le cadre prévu», et en face des «marchés des produits de grande consommation bio [qui] observent une panne de croissance depuis l'automne dernier». «La situation n'est pas appelée à durer, car cela va s'améliorer», rassure Sébastien Courtois, administrateur de la coopérative.